

Demande d'appui présentée aux organismes membres de la TCARO pour la création d'un comité usagers-CCN chargé d'examiner l'amélioration de l'accessibilité aux promenades du parc de la Gatineau et la sécurité des usagers

Le contexte :

- Depuis 2020, la Commission de la capitale nationale (CCN) applique une politique en vertu de laquelle elle a fermé drastiquement les promenades du parc de la Gatineau à la circulation automobile et indiqué son intention de faire la transition de l'utilisation des véhicules privés vers d'autres modes de déplacement.
- Le secteur du parc auquel ces promenades donnent accès est un milieu naturel et patrimonial exceptionnel. Les attraits, sites, et aménagements qui s'y trouvent sont uniques. Ils offrent une multitude de possibilités sur le plan des activités.
- Telle qu'appliquée, la politique de la CCN a pour effet de priver un large segment de la population des bienfaits que procurent l'appréciation de ce milieu et l'interaction avec lui.
- La politique de la CCN touche plus particulièrement les retraités, les aînés, les personnes en situation de handicap et les membres de nombreuses familles qui ont besoin d'utiliser un véhicule motorisé pour se déplacer sur les promenades en raison du fort dénivelé qui caractérise leur parcours vallonné et des distances considérables qui séparent les différents attraits, sites ou aménagements auxquels elles donnent accès.
- Pour ces personnes, les impacts négatifs de cette politique relèvent du domaine de l'exclusion et sont sérieux. Entre autres :
 - Mobilité réduite : L'accès limité aux véhicules peut rendre difficile pour les aînés et personnes à mobilité réduite de se déplacer dans le parc, ce qui peut entraîner une réduction de l'activité physique et une diminution de leur qualité de vie.
 - Isolement social : Les restrictions de circulation peuvent contribuer à l'isolement social, en particulier chez les aînés. L'isolement et la solitude peuvent avoir des conséquences néfastes sur leur santé physique et mentale.

- Accès limité aux ressources du parc : Pour les familles la restriction de la circulation automobile peut limiter l'accès aux ressources du parc mises en valeur par les promenades. La fermeture de celles-ci rend inaccessibles 377 espaces de stationnement répartis sur quelque 14 sites, dont 10 donnent directement accès à des aires de pique-nique, des pistes de randonnée pédestre ou des belvédères pourtant conçus, réalisés ou aménagés pour bénéficier à l'ensemble de la population.
- Les résidents de Gatineau qui vivent dans les zones résidentielles environnantes subissent les inconvénients de l'augmentation de la circulation et du bruit engendrés dans leur quartier par la fermeture des stationnements disponibles à l'intérieur du secteur du parc qui est couvert par les promenades.
- Il est crucial de trouver un équilibre entre la préservation de l'environnement, la qualité de l'expérience des visiteurs et l'accessibilité pour tous les utilisateurs.
- En automne 2023, un sondage effectué auprès des membres de la Table de concertation des aînés de l'Outaouais, de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de l'Outaouais, et de l'ANRF Outaouais, a montré que 56% des 501 répondants n'étaient pas d'accord avec la politique de la CCN.
- Les répondants ont manifesté le désir que les usagers des promenades puissent s'y rendre avec le moyen de transport et au moment qui leur convient. Ils ont aussi soulevé des inquiétudes relatives à la sécurité concernant la cohabitation entre les marcheurs, les cyclistes et les automobilistes.
- Pour donner suite à cela, l'ANRF Outaouais a adressé une lettre au ministre responsable de la CCN, l'honorable Jean-Yves Duclos, lui demandant de mandater le conseil d'administration de la CCN pour qu'il réexamine sa politique actuelle.
- Parallèlement, en collaboration avec des organismes intéressés, y compris les organismes mentionnés ci-dessus, l'ANRF travaille à la création d'un comité usagers-CCN qui serait chargé d'examiner la politique de la CCN, dans le but d'améliorer l'accessibilité aux promenades du parc de la Gatineau et la sécurité des usagers.
- Un comité usagers-CCN permettrait une communication directe entre les usagers et la CCN. Il garantirait que les préoccupations et les suggestions des usagers seraient entendues et prises en compte, pour le meilleur intérêt de tous les citoyens de Gatineau et de la région.

- La tâche de répondre à la lettre de l'ANRF Outaouais adressée à l'honorable Jean-Yves Duclos a été confiée à monsieur Robert White, gestionnaire aux Relations externes de la CCN. La réponse qu'il a acheminée par courriel laisse entrevoir qu'il faudra insister pour faire valoir auprès de la CCN le bienfondé et les avantages de la mise sur pied d'un comité usagers-CCN chargé d'examiner l'amélioration de l'accessibilité aux promenades du parc de la Gatineau et la sécurité des usagers.
- C'est dans cette perspective que l'ANRF Outaouais demande respectueusement aux membres de la Commission des Aînés de Gatineau d'adopter une résolution appuyant la création de ce comité usagers-CCN.

La résolution :

- Cette résolution pourrait se lire ainsi :

Le Conseil d'administration (nom de l'organisme) appuie la démarche entreprise par l'Association nationale des retraités fédéraux de l'Outaouais en vue de la création d'un comité usagers-CCN chargé d'examiner l'amélioration de l'accessibilité aux promenades du parc de la Gatineau et la sécurité des usagers.

L'ANRF Outaouais, la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais et l'AQDR Outaouais remercient les conseils d'administration des différentes associations qui appuieront notre démarche qui a pour but d'offrir des conditions de vie favorables à la santé des aînés et ainsi « Vieillir en santé en Outaouais ».

Donald Déry, président
Retraités fédéraux Outaouais
Téléphone : 819-776-4128
Courriel : president@anrf-outaouais.ca

Pièces jointes : Lettre de l'honorable Jean-Yves Duclos; courriel de monsieur Robert White.